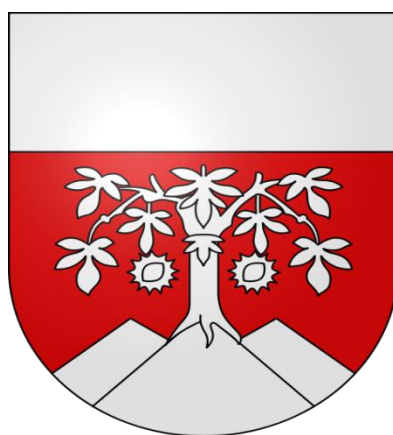


# **CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE**



**Procès-verbal de la séance du  
lundi 7 octobre 2013, à 20h15,  
à la salle du Conseil communal**

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la séance du 24 juin 2013
2. Préavis **No 06/2013**: Arrêté d'imposition pour 2014
3. Actualités et communications de la Municipalité
4. Communications du Président et du Bureau du Conseil
5. Propositions individuelles et divers

**Présidence:** M. Gérard MOJON

Le Président ouvre la séance à 20h15 en saluant le syndic et les cinq autres membres de la Municipalité présents (M. Bernard CHABLOZ est excusé).

Le secrétaire procède à l'appel.

**Sont excusés:** Mmes et MM. Renata RAVERA, Christiane BLANC, Karin BAUD, Guy CORBAZ, Stephan LEONI, Antoine CHAMOT.

**Sont absents au moment de l'appel:** Mme Viviane PRATS-ALVAREZ et M. Stéphane DEVAUD.

**Sont présents au moment de l'appel:** 57 Conseillères et Conseillers.

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Il formule une amicale pensée pour Antoine CHAMOT, 2<sup>e</sup> Vice-président, absent pour cause de maladie et encourage Mmes et MM. les Conseillers à lui faire un petit signe par mail. Il ouvre la séance en invoquant la protection divine sur les travaux du Conseil. Il met en discussion l'ordre du jour figurant dans la convocation datée du 29 août 2013 et propose d'y ajouter un point no 3 (motion Mattenberger à propos du Règlement sur les déchets communaux).

► Ne suscitant pas de commentaires, l'ordre du jour ainsi modifié est mis aux voix. Il est accepté sans opposition.

### 1. Approbation du PV de la séance du 24 juin 2013

Le Président met ce PV en discussion. La discussion n'est pas demandée.

► Mis au vote, le PV est accepté sans opposition, avec remerciements à son auteur.

### 2. Arrêté d'imposition pour 2014 - Préavis 06/2013

Le Président appelle le rapporteur de la Commission des finances. Mme Elisabeth CORBAZ donne lecture de son rapport.

Le Président soulève une question formelle à propos de la présence d'un collaborateur de la société BDO lors de la première séance de la Commission.

M. Jacques ISELY confirme la présence de ce collaborateur mais indique qu'il s'agissait d'une séance informelle.

La discussion est ouverte.

M. Nicolas MOJON relève que le préavis signale que le plafond d'endettement ne sera pas dépassé (page 7). Or il est par ailleurs indiqué que ce plafond sera dépassé de 23 millions. Où ira-t-on chercher cet argent ?

M. Michel AMAUDRUZ, Municipal, précise qu'en aucun cas la Municipalité ne dépassera le plafond d'endettement. Il s'agit d'une limite infranchissable. Il conviendra de se restreindre dans certains investissements, sauf si on arrive à dégager de l'autofinancement.

M. Marc MAILLARD aimerait savoir comment on calcule la valeur du point d'impôt. L'évolution de ce chiffre indique-t-elle que la population s'appauvrit ?

M. Michel AMAUDRUZ explique que, pour ce calcul, on prend toutes les recettes qui sont directement liées au taux d'impôt et qu'on divise la somme encaissée par 75. Après cela, la valeur par habitant est obtenue par une division par le nombre d'habitants. Il s'agit d'une mesure de la masse encaissée.

M. Marc MAILLARD ne comprend pas comment on perd quasiment 10% d'une année à l'autre.

M. Michel AMAUDRUZ indique que ce résultat est fonction des revenus de l'année (chapitre 3 du préavis). Il s'agit des recettes effectives année après année.

M. Nicolas MOJON aimerait qu'on lui donne quelques exemples concrets de réalisations projetées et à propos desquelles il faudra économiser.

M. Michel AMAUDRUZ explique que des choix devront être opérés. Certaines réalisations, comme les collèges, sont en route. D'autres, comme le projet de nouveau terrain de football synthétique, posent un problème.

M. Christophe BLANC aimerait savoir, sur la base des chiffres donnés, si 12 millions vont effectivement passer à la trappe en 2014 ?

M. Michel AMAUDRUZ confirme que c'est juste et que certains investissements seront effectivement reportés.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président signale qu'il mettra aux voix séparément les points 1, 2 et 3 de l'article premier de l'Arrêté d'imposition puis les autres points de cet Arrêté.

► Sans opposition ni abstention, le Conseil accepte les points 1, 2 et 3 de l'article premier de l'Arrêté d'imposition.

► Sans opposition ni abstention, le Conseil accepte les autres points de l'Arrêté d'imposition.

### **3. Motion Mattenberger sur la gestion des déchets**

Le Président appelle le motionnaire. M. Patrick MATTENBERGER donne lecture de sa motion. **Le texte de celle-ci figure en annexe.**

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération de cette motion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

M. Jean-Pierre SUEUR, Syndic, explique que, si l'Etat ne veut pas prendre ses responsabilités, les communes devront le faire à sa place. Un problème se pose néanmoins, certaines données (notamment pour les personnes touchant le RI) demeurant confidentielles. La solution pourrait

consister à envoyer une facture aux intéressés, qui devront alors s'y opposer. Que faire aussi des entreprises domiciliées dans une fiduciaire? Quelle taxe leur demander? La Municipalité va se saisir de tous ces problèmes et proposer une solution au Conseil.

Le Président demande si 13 Conseillères et Conseillers souhaitent soumettre cette motion à l'étude préalable par une Commission.

- ▶ Aucune Conseillère et aucun Conseiller ne s'exprimant dans ce sens, le Président met aux voix la motion Mattenberger.
- ▶ Sans opposition ni abstention, le Conseil accepte de transmettre la motion Mattenberger à la Municipalité.

#### 4. Actualités et communications de la Municipalité

##### La parole est donnée à M. Jean-Pierre SUEUR

- Population du Mont: 7'000 habitants (à l'UCV, on passe dans le groupe des villes; au niveau national, il faut être 10'000)
- Collecteur Rionzi/Maillefer: mandat donné à Géotechnique appliquée Deriaz SA (où travaille M. Michel Odier, Municipal) pour vérifier la compatibilité des terrains avec la réalisation envisagée; montant du mandat: fr. 2418,70.
- Article de la «Weltwoche» intitulé «les meilleures communes» paru au mois de septembre (classement des 893 communes suisses de plus de 2'000 habitants) selon le marché du travail, la dynamique, la charge fiscale, la richesse, la structure sociale: la commune du Mont figure à la 96<sup>e</sup> place et progresse de 41 rangs; au niveau du canton, elle figure à la 3<sup>e</sup> place, derrière St-Sulpice et Echichens.
- Création d'une commission permanente consultative «Energie, environnement et développement durable». Projet à mettre en œuvre, notamment dans l'optique d'obtenir le label idoine - dont la commune n'est pas très éloignée. Ladite commission devrait se réunir 3 à 4 fois par année, voire davantage en fonction des besoins. M. Michel ODIER la présidera. En feront partie: l'urbaniste communal ainsi que trois membres du Conseil communal et deux membres externes. Les candidat/e/s sont priés de s'annoncer auprès de M. Michel ODIER.
- Commission du développement régional du Nord lausannois: on attend que les douze communes du Nord lausannois aient désigné leurs membres pour aller de l'avant.
- Commission «Châtaignier»: sera convoquée par M. André GUEX, Municipal, d'ici à la rentrée des vacances d'octobre (*voir la composition de cette Commission ci-après sous les « Communications du Président du Conseil »*).

##### La parole est donnée à Mme Geneviève HOCHSTRASSER

- La nouvelle année scolaire est synonyme de grands changements aussi bien au niveau scolaire que parascolaire.
- La LEO a entraîné une nouvelle dénomination des classes.
- Entre 40 et 45 enfants fréquentent actuellement le réfectoire scolaire, qui a déménagé au Mottier C.
- Quant à l'accueil «Tartines», il se déroule dans les salles de la paroisse, de 7 h à 8 h 30. Une quinzaine d'enfants sont concernés.
- L'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de Rionzi ouvrira ses portes le 3 mars 2014, date à laquelle le réfectoire de la salle polyvalente fermera ses portes ainsi que l'accueil du matin organisé par l'APE.
- C'est l'EFAJE qui gèrera les 90 places disponibles à Rionzi pour les élèves du primaire.
- Une lettre d'information sera envoyée aux parents des élèves de 1 à 6 P.

- Le réfectoire destiné au 7 à 11 P est ouvert depuis le mois d'août. Une structure d'encadrement a été proposée pour leur prise en charge après les repas. Le personnel de la médiathèque va être renforcé. Un espace de travail surveillé par des étudiants complètera le dispositif. Les élèves qui ne saisiront pas l'une ou l'autre de ces offres seront sous la responsabilité de leurs parents.

Mme Eliane PAROLINI-SUTTER aimerait savoir si des micro-ondes seront à disposition dans le réfectoire des grands.

Mme Geneviève HOCHSTRASSER indique que la question a été débattue, notamment avec l'entreprise Novae, selon laquelle les fours à micro-ondes engendrent passablement de problèmes de sécurité et d'hygiène lorsqu'ils sont en libre-service auprès des élèves. Dans ces circonstances, une telle installation n'est pas souhaitable.

Mme Eliane PAROLINI-SUTTER revient à la charge et soutient que les accidents sont rarissimes. Dommage que les enfants ne puissent pas réchauffer des petits plats préparés par leurs parents à domicile.

Mme Geneviève HOCHSTRASSER rappelle que le pique-nique est autorisé dans le réfectoire.

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

## **5. Communications du Président et du Bureau du Conseil**

Le Président rappelle que le Grand Conseil a modifié la Loi sur les communes (LC). Dans ce contexte le Bureau a été amené à demander à la Municipalité un léger toilettage du Règlement actuel du Conseil à court terme. Il a aussi demandé que ce Règlement soit revu de manière plus approfondie en fonction du futur mode d'élection à la proportionnelle. Entrée en vigueur: le 1<sup>er</sup> juillet 2016. C'est le Conseil communal actuel qui doit adopter ce Règlement durant la présente législature. Dans l'intervalle, le Bureau veillera à ce qu'il n'y ait pas d'interférences avec la LC.

Le Président explique que la Conseillère d'Etat en charge du dossier a répondu par une moue négative à sa proposition de ne rien changer d'ici à la fin de la présente législature, tout en veillant à l'application stricte de la loi supérieure. Même écho du côté du Préfet, recueilli par le premier Vice-président lors d'une séance d'information ad hoc.

La commission «Châtaignier» a été désignée par le Bureau dans sa séance du 26 août. Deux personnes y figurent pour ainsi dire «de droit», ayant toutes deux déposé des motions à propos des aménagements de ce site. Il s'agit de MM. Jacques ISELY et Bertrand MARTINELLI. Les autres membres de cette commission sont Mmes et MM. Silvia AMAUDRUZ, Laurence MULLER-ACHTARI, Olivier WEBER, François RAUSCHERT, Jean-Michel VUILLIOMENET.

## **6. Propositions individuelles et divers**

M. Randolph ARENDSE se fait le porte-parole des habitants du chemin de la Farandole, un cul-de-sac jugé mal éclairé et envahi par la végétation. Est-il possible de remédier à cette situation?

M. Michel ODIER fait valoir que la commande pour un éclairage supplémentaire a déjà été passée. Les travaux devraient débuter incessamment. Quant à l'élagage des haies, le problème est connu. On essaie de sensibiliser les propriétaires, ici comme en d'autres endroits de la commune.

M. Bertrand MARTINELLI rappelle la motion demandant à la commune de présenter sa vision pour l'aménagement et le développement de garderies. Qu'en est-il de cette motion?

M. Jacques MARCHAND, Municipal, indique que les autorités sont en plein travail à propos de cette motion. Résultat des travaux: dans le dernier trimestre de cette année.

M. François CAMPART interroge la Municipalité à propos de l'élimination des déchets verts. Que faire pour limiter les trajets jusqu'à la déchèterie? Installer des conteneurs? Organiser un ramassage?

M. Jean-Pierre SUEUR indique qu'il aurait été peu judicieux de demander aux habitants de se déplacer jusqu'aux «Moloks» et d'organiser un ramassage porte-à-porte des déchets verts. En revanche, on étudie actuellement la mise en place de déchèteries mobiles pour ramasser ce type de déchets.

M. André MULLER demande à la Municipalité si la commune compte mettre à la disposition des conteneurs pour les entreprises car les sacs à fr. 6.- font mal au portemonnaie quand on paie déjà une taxe de fr. 195.-. Par ailleurs la bande herbeuse de la route de Manloud ne va pas tenir. On y a mis des cailloux du Jura qui sont comme un emplâtre sur une jambe de bois. Il serait bon de régler ce problème une fois pour toutes. Impossible notamment de croiser avec un camion. Jusqu'en Penau, c'est le même problème. Il serait judicieux de faire preuve d'un peu de logique et de bon sens.

M. Michel ODIER fait remarquer qu'il est toujours facile de prôner l'élargissement des routes. Problème: plus celles-ci sont larges plus les automobilistes foncent. Quant à la banquette herbeuse de Manloud, elle est surtout destinée à permettre le stationnement en cas de manifestations. Certes, une érosion a été constatée. C'est un point faible. On y est sensible. Mais on est peu enclin à élargir cette route. Deux voitures peuvent se croiser. Avec un camion, d'accord, c'est plus difficile. Reste à savoir comment on peut améliorer le contact entre le goudron et la bande herbeuse.

M. André MULLER revient à la charge avec la première partie de sa question. Pourquoi ne peut-on disposer d'une benne pour les plastiques? Tel est le cas à Cugy. Cette lacune incite les gens à ne pas payer la taxe, à l'instar de l'interpellateur.

M. Jean-Pierre SUEUR, en l'absence de M. B. CHABLOZ, indique que la taxe à Cugy se monte à fr. 140.- et qu'il importe que cette taxe demeure à un niveau acceptable au Mont. Or, toutes les prestations doivent être prises en compte dans le calcul de cette taxe, ainsi que l'ont rappelé quelques arrêts du TF.

M. Patrick MATTENBERGER indique que la commune de Nyon a installé une telle benne pour un montant de fr. 25.000.-. Sur le million de recettes que la commune du Mont encaisse au titre de la taxe, elle pourrait faire un effort tel que celui qui est demandé. A l'époque, quand le Conseil a renoncé à demander une baisse d'impôt du fait de l'introduction de la taxe, il avait été spécifié que les prestations devaient demeurer au même niveau que précédemment.

M. Jean-Pierre SUEUR signale que la Municipalité va revenir sur les propositions des deux préopinants et réexaminer la situation.

M. Philippe HAYWARD aimerait obtenir un complément d'informations sur les conventions signées avec les garderies Ludo & Duc et Cap Canaille. Où en est-on?

M. Jacques MARCHAND rappelle le subventionnement qui avait été proposé pour les parents à l'époque et le versement de fr. 50'000.- à Ludo & Duc. Aucune autre convention n'a été signée avec un partenaire privée à la suite du préavis sur cet objet refusé par le Conseil.

M. Bertrand MARTINELLI évoque les problèmes de parcage et de desserte dans le quartier du Rionzi. Il aimerait aussi des précisions sur la manière dont la commune compte s'y prendre pour traiter le problème du stationnement dans les nouveaux quartiers. Quelles sont les prérogatives de la commune et celles des gérances?

Mme Geneviève HOCHSTRASSER confirme de nombreux cas de stationnement sauvages ou illicites sur le domaine privé. Des dénonciations ont été effectuées. Il y a dix jours, le Canton s'est déterminé sur la zone de dépôt de Rionzi. Au niveau communal, toutes les démarches ont été accomplies. Les travaux débiteront le 28 octobre.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président prie le secrétaire de procéder au contre-appel.

Mme Viviane PRATS-ALVAREZ et M. Stéphane DEVAUD sont absents.

Le président lève la séance à 21 h 25. Il remercie chacune et chacun de sa présence.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :                      Le Secrétaire :

Gérard Mojon                      Joël Guillet

Le Mont, le 10 octobre 2013